

Paris, le 26 novembre 2010

EVS : précisions sur le transfert de 20 M d'€

Nous vous informions, dans une circulaire datée du 22 novembre, du vote par l'Assemblée Nationale d'un amendement actant le transfert de 20 millions d'euros du programme enseignement public du second degré vers le programme vie de l'élève pour financer des emplois de vie scolaire.

Lors d'une audience du secrétariat général, mardi 25, au cabinet du ministre, quelques précisions ont été apportées :

- Ces 20 millions d'euros permettront de financer 4 500 emplois, selon le ministère, et donc de retrouver un niveau d'emploi équivalent à celui de début 2010, soit 42 000. Ces 20 millions concerneraient uniquement la part Education Nationale, soit 30 % du coût total d'un emploi en contrat aidé. C'est le passage de 10 à 30 % de cette charge au MEN qui a déclenché le non renouvellement ou le non recrutement des EVS.

- Toutes les personnes en droit d'être renouvelées le seront. Mais au terme des contrats, les supports ne seront pas forcément remplacés et pourront être affectés à d'autres missions.

- Concernant les missions, la priorité serait donc donnée à l'accompagnement des enfants en situation de handicap (AVS-I et AVS du fait notamment d'une hausse des prescriptions des MDPH) et qu'ensuite serait renouvelée l'aide administrative à la direction d'école. Il n'y a donc aucune la garantie que tous les directeurs retrouvent leur EVS administratif, perdu depuis la rentrée

- Cet amendement doit être confirmé par le vote des sénateurs. Le SNUipp s'adressera aux présidents de groupe au Sénat pour leur préciser que nous porterons une attention toute particulière au sort réservé à cet amendement.

Nos interlocuteurs nous ont précisé que la question des EVS était abordée à chaque réunion mensuelle avec les recteurs.

Un 4 pages à destination des EVS-AVS vous sera adressé sous format PDF avant les vacances.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette question.